

Réf: Dossier N° : 56664

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « DAL EXPRESS »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE RESIDENCE LATRILLE
LES MANGUIERS LOT 309, 06 BP 1908 ABIDJAN 06**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Sept. 2018, et enregistrés au CEPICI le 13 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « DAL EXPRESS » .

Objet: Courrier express ; Activités annexes ; Transport ; Prestations de services divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE RESIDENCE LATRILLE
LES MANGUIERS LOT 309, 06 BP 1908 ABIDJAN 06

GERANT: Monsieur AHOA DENIS.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29355 du 13/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26640 du 13/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

